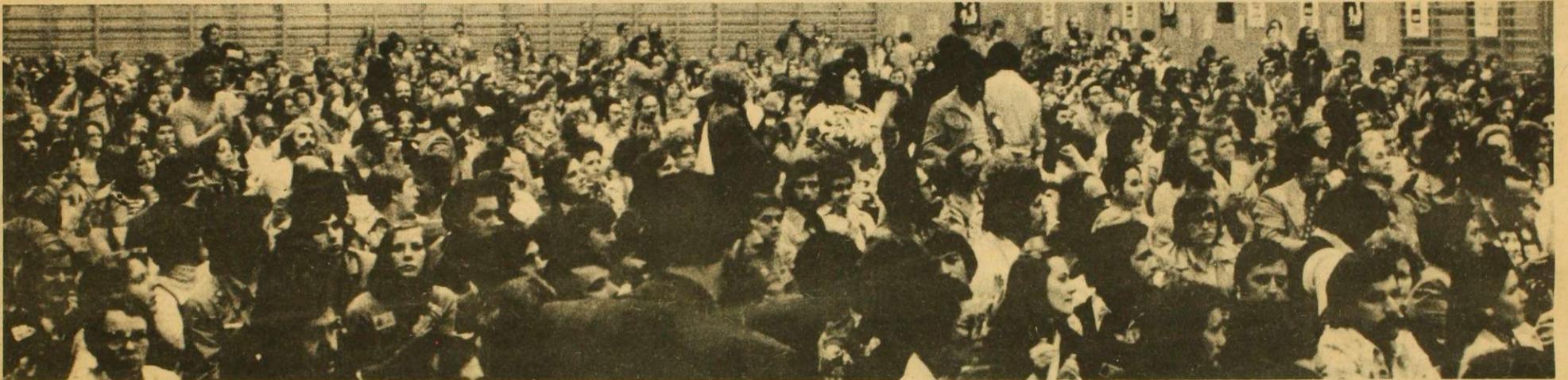


Les travailleurs québécois protestent contre la réalité capitaliste



“La réalité c’est qu’il n’y a pas de plombiers au gouvernement. Il n’y a pas de mineurs, il n’y a pas d’ouvriers, il n’y a pas du buandiers.”

C’est ce type de réalité, celle d’un gouvernement contrôlé par la classe capitaliste, que le président de la CSN, M. Marcel Pépin, a tenté de décrire devant près de 2,000 représentants des trois centrales, réunis en état généraux le 24 avril dernier. Il a résumé en une dizaine de points la façon dont se pratique la connivence entre l’état supposé neutre et les détenteurs du grand capital et expose les conséquences d’un tel état de faits pour les travailleurs.

“La réalité, a dit Marcel Pépin, c’est que ce gouvernement a diminué, au cours des six dernières années, l’importance relative des impôts des compagnies minières de 9% à 5%.”

“La réalité, c’est que ce gouvernement, depuis 1970, a volé un milliard de dollars aux Québécois en refusant d’étatiser l’assurance-automobile et en laissant les compagnies privées empocher des profits énormes.

“La réalité, c’est que ce gouvernement refuse depuis des années, d’indexer les barèmes d’impôt des travailleurs d’une part et que, d’autre part, il a versé \$6 millions en subventions à des compagnies aussi charognardes que Fédéral Packing et aussi anti-syndicales que United Aircraft.

“La réalité, c’est que ce gouvernement a engouffré \$16 milliards à la Baie James, dont quatre milliards inutilement, au dire même du Conseil des sciences du Canada; alors qu’il n’a jamais investi une cenne pour sauver des vies sur les chantiers de construction ou dans les usines comme l’Electronythic Zinc de Valleyfield.

“La réalité, c’est que ce gouvernement a fait preuve d’une incurie complice en laissant s’accumuler un déficit de plus de un milliard de dollars aux Jeux Olympiques; alors qu’avec cet argent, il aurait pu construire 120,000 logements à loyers modiques. Ou encore, avec cet argent, la population de Montréal aurait pu emprunter le métro gratuitement pendant 10 ans.

“La réalité, c’est que ce gouvernement a préféré accroître les budgets de la police de \$92 millions qu’il était en 68 à \$245 millions en 75, soit une hausse phénoménale de 165%, plutôt que d’accorder un congé de maternité payé, et des garderies aux travailleuses.

“La réalité, c’est que ce gouvernement, par ses lois 29 et 30 présume d’avance coupables et passibles d’amende, les ouvriers de la construction qui, pour sauver leur vie, résistent à la production sur les chantiers; alors que, ce même gouvernement, conformément à la tradition britannique, présume innocents jusqu’à preuve du contraire les pires criminels.

“La réalité, c’est que d’année en année, ce gouvernement diminue le taux d’accroissement des budgets de santé: 25% en 74; 18% en 75; 5% en 76. Des hôpitaux ferment des lits, renvoient des malades. D’autres, même, comme à Val D’Or manquent de médicaments.

“Et pendant ce temps, les budgets affectés au soutien des capitalistes gonflent exagérément: commerce: hausse de 26%; industrie secondaire: augmentation de 52.8%; Société de développement de l’industrie (le panier des subventions) bond de 59.1% par rapport à l’an dernier.

Ils utilisent leur état

“La réalité est la suivante: ce sont les forces du grand capital qui contrôlent l’état et qui bloquent, depuis un an, la lutte du front commun. Les capitalistes utilisent l’état, leur état, pour endiguer la montée de la classe ouvrière. Ils obtiennent du gouvernement loi après loi pour mater les travailleurs. Ce gouvernement a voté la loi 38 pour écraser les ouvriers de la construction à l’été 70. Il a voté la loi 19 pour matraquer les travailleurs de la fonction publique en 72. Il a voté la loi 57 pour écraser les mécaniciens de la CTCUM en septembre 75. Il a voté la loi 64 pour geler les salaires des camarades du secteur public en novembre 73. Il a voté la loi 253 pour retirer le droit de grève aux travailleurs d’hôpitaux en décembre 75. Il a adopté la loi 23 il y a une dizaine de jours pour écraser les travailleurs de l’éducation.

“Depuis deux mois il a intenté des poursuites contre 1,465 syndiqués, 302 officiers et conseillers syndicaux et contre des centaines de syndicats.

“Le gouvernement s’apprête sans doute maintenant à emprisonner des dizaines de camarades pour outrages au tribunal. Et il offre un salaire de \$127.40 à des travailleurs déjà chargés de dettes.

“Camarades, voilà la réalité! Voilà la vérité crue! La réalité, c’est que les travailleurs n’ont plus de gouvernement. Ils n’ont qu’un ennemie au pouvoir. Camarades, nous sommes ici pour savoir si nous allons nous laisser écraser ou, au contraire, nous allons nous battre.”

Les travailleurs ont choisi

On sait que les délégués ont choisi de se battre, qu’ils ont transmis leur conviction aux autres travailleurs à l’occasion de la tenue des états généraux régionaux le 28 avril et qu’ils ont protesté, presque partout au Québec, contre la “réalité” à l’occasion de la fête des travailleurs. On sait aussi que cette semaine, le 5 mai, un arrêt de travail général d’une durée d’une heure est prévu. On sait enfin qu’un deuxième arrêt du travail général, d’une durée de quatre heures cette fois, est prévu pour mardi le 11 mai.

Alors s’abattra sur nos têtes cet appareil de l’état appelé “justice”. Mais notre conscience de travailleur, elle, aura fait un autre pas en avant.

La bataille de l'amiante

Le gouvernement cherche à annuler sa propre législation

Désormais les mineurs de l'amiante peuvent s'appuyer sur le rapport Beaudry qui confirme (comme l'a déjà démontré la CSN) la nécessité absolue d'éliminer la poussière dans les mines: deux fibres par centimètre cube d'air immédiatement et zéro fibre plus tard. De plus, les mineurs qui ont laissé une partie de leur santé dans les mines peuvent s'appuyer sur l'arrêté en conseil 1787 et sur la loi 52. Ces dispositions prévoient que les mineurs qui se sont

vus retirer leur certificat médical par la Commission des accidents du travail doivent être mis à pied par la compagnie et être indemnisés à 90% de leur salaire net.

Cela ne signifie pas que la lutte est terminée mais que les mineurs ont un pied dans la porte. Ces progrès permettent de continuer la lutte avec plus d'espoir.

Une demie de un pour cent

A quel pourcentage d'amiantose la CAT peut-elle reti-

rer son permis à un mineur? "Une demie de un pour cent," répliquait formellement l'ancien ministre du Travail Jean Cournoyer en commission parlementaire. Le ministre lui-même estimait que la loi 52 touchait 800 mineurs et que le montant total des indemnisation s'élevait à \$125 millions.

Comme ce sont les employeurs qui garnissent la caisse de la CAT, ils se sont livrés et se livrent en-

core à toutes sortes de tactiques judiciaires pour ne pas respecter la loi ou la contourner.

Quant à l'actuel ministre du Travail, il estime qu'on a exagéré les méfaits de l'amiantose. Les mineurs qui l'ont rencontré le 6 avril dernier gardent l'impression que le gouvernement cherche des portes de sortie pour rendre nuls dans les faits le règlement 1787 et la loi 52.

miantose au-dessous duquel le mineur ne perdrait pas son certificat médical et cela, malgré l'engagement formel du précédent ministre du Travail. Bref le gouvernement retarde délibérément l'application de ses propres mesures dans le but de démobiliser ceux qui ont lutté pour les obtenir, afin qu'une fois la tempête passée, les compagnies d'amiante puissent continuer d'exploiter les travailleurs comme elles le font depuis 100 ans.

La fête des travailleurs fait maintenant partie de nos coutumes



Finis les premiers mai violents. On a plus à imposer notre fête. Elle fait maintenant partie de nos moeurs. Les centaines de "beu" de l'escouade anti émeute, stationnés dans les rues secondaires n'ont pas eu à intervenir. Pas plus à Montréal que dans les autres villes du Québec. Le premier mai férié et payé s'inscrit dans un nombre de plus en plus grand de conventions collectives. Et s'il ne fait pas encore parti de la convention, on prend congé pareil. Dans la grande région de Joliette par exemple, plus de 80% des conventions collectives contiennent cette disposition. Photos Jean-Claude Champagne.

Un pas en avant un pas en arrière

Le gouvernement insinue présentement que les mineurs qui ont perdu leur certificat médical pourront continuer de travailler dans les mines, mais à des endroits non-exposés à la poussière. Or il a été largement démontré que de tels endroits n'existent pas. Il y a des vaches qui broutent de l'herbe à dix milles des mines et qui sont victimes d'amiantose.

Ensuite le gouvernement tente de fixer un taux d'a-

Par ailleurs les mineurs luttent pouce par pouce. Dans leurs assemblées de département ou de comité de santé-sécurité, ils préparent les actions qui débloquent l'application du règlement 1787 et de la loi 52. Ils peuvent maintenant s'appuyer sur les succès de principe déjà remportés. Ils s'appuient également sur la population environnante qui est menacée elle aussi par l'amiantose et sur les autres travailleurs du Québec qui luttent eux-aussi pour leur santé.

Bourassa avoue ne pas comprendre

"Tout le public est contre vous. On vous a très mal conseillé." C'est en ces termes peu équivoques qu'un délégué du parti libéral s'adressait à son chef au cours du congrès qui réunissait cette formation le 24 avril dernier.

Plusieurs délégués de langue anglaise ont fait passer une "heure misérable" à M. Bourassa cette fin de semaine-là. Ils ont joint leur voix aux syndicats pour le retrait pur et simple de l'infâme loi 23. Les délégués anglophones ont demandé à leur chef de verser aux enseignants le 17 pour cent d'indexation auquel ils ont droit ainsi que la nomination immédiate d'un juge "de grande compétence" pour examiner les négociations.

Rejoignant la position du ministre de la fonction publique, M. Bourassa a répondu qu'il "va étudier sérieusement l'augmentation du 17 pour cent." Puis, ne tentant pas de masquer son impuissance (pour une fois), il a dit: "Je ne comprends pas ni l'attitude des syndicats, ni celle des membres, ni celle du public en général."

A cela, aucun délégué ne lui a suggéré de laisser sa place à quelqu'un qui comprendrait.

Quant au 17%, c'est maintenant chose acquise. Reste à savoir dans combien de temps il sera versé.

Un député ouvrier siège à Ottawa pendant huit ans

Nous publions la suite de l'histoire du mouvement ouvrier entre 1900 et 1914. On se souvient que dans la dernière édition du Travail, il était question du candidat ouvrier, Fridolin Roberge, battu dans le comté de Montréal-Sainte-Marie par le prestigieux candidat libéral Israël Tarte à l'élection de 1900. Cette défaite est due, en partie, au fait que le Conseil fédéré des métiers et du travail ne voulait pas faire de politique active. Il se ravise à l'élection de 1906 et Alphonse Verville est élu à Ottawa. L'essentiel de ce texte est tiré de "Les politiques sociales et les travailleurs" de Michel Pelletier et Yves Vaillancourt. La gravure est tirée de "L'esprit révolutionnaire dans l'art québécois" publié aux Editions parti-pris.

Deuxième tentative

La deuxième tentative pour bâtir un parti ouvrier survint en 1904 et fut plus fructueuse que celle de 1899. Cette fois encore J.A. Rodier joue le rôle de principal animateur et contrairement aux résultats de sa tentative de 1899, il obtient vite les adhésions de la presque totalité des membres de l'exécutif du Conseil fédéré. C'est dire que les principaux dirigeants des Unions internationales, au Québec, à l'encontre des principes prônés par le Conseil fédéré en 1897, éprouvent moins de scrupules à se lancer dans l'action politique partisane. Et afin de maximiser la capacité de mobilisation du nouveau parti, ils décident de lui conférer un statut indépendant du Conseil fédéré.

A la différence du parti de 1899, celui de 1904 compte dans ses rangs des personnes aux idées plus socialistes et liées au mouvement ouvrier international, tels Albert Saint-Martin et Gustave Francq. Sous l'influence de ces deux derniers, le parti ouvrier va ouvrir ses portes à des délégations socialistes de France et d'Angleterre et ajouter à ses préoccupations la dimension laïciste et anti-cléricale. On imagine bien que cette dimension n'aura pas pour effet d'alimenter la sympathie de la petite bourgeoisie cléricale à l'endroit du Parti ouvrier, ni de favoriser l'homogénéité à l'intérieur du parti qui comprend un grand nombre de militants catholiques.

Améliorer le système

Le programme du Parti ouvrier de 1904 reprend presque en tout point le programme du parti de 1899. Dans sa constitution, adoptée en 1904, l'objectif suivant est formulé:

"Combattre toute politique adverse aux intérêts des travailleurs et de la société. Améliorer le système d'économie politique actuel au moyen d'une politique sociale et coopérative conforme à l'intérêt général et au bien de tout le pays."

Cet extrait contient des relents de l'idéologie coopérative des Chevaliers du Travail. Il ne s'agit pas de changer le système social mais

de l'améliorer en combattant les politiques contraires aux intérêts des travailleurs et en mettant de l'avant des politiques conformes à "l'intérêt général".

Dès l'élection provinciale complémentaire de 1904, Alphonse Verville, à la fois président du CMTC (Congrès des métiers et du travail du Canada) et du Conseil fédéré de Montréal, se présente comme candidat au nom du Parti ouvrier. Il est battu de justesse et cette défaite est en fait une victoire morale qui rappelle l'importance du Parti ouvrier. Elle incite les organisateurs du parti à consolider les structures en vue des prochaines campagnes électorales.

De 1904 à 1906, le Parti ouvrier voit ses effectifs croître et encourage la multiplication des clubs ouvriers qui constituent, surtout dans la région de Montréal, les cellules de base du parti. De 1904 à 1911 une dizaine de clubs ouvriers voient le jour. Ces clubs constituent autant de lieux où les travailleurs peuvent se retrouver pour débattre leurs problèmes, se renseigner sur le mouvement ouvrier dans d'autres pays, organiser leurs loisirs etc.

Enfin élu

Dans le cadre de l'élection fédérale de 1906, Alphonse Verville se présente à nouveau comme candidat dans Maisonneuve. Il est élu et siège comme député au parlement fédéral de 1906 à 1914. En Chambre, il se fait l'ardent défenseur d'un bill sur la journée de huit heures pour tous les travailleurs. Mais il rencontre une opposition ferme de la part des représentants de la bourgeoisie. Avec les années, il finit par accepter des compromis avec les libéraux, ce qui l'amène à être jugé sévèrement par le Parti ouvrier autant que par les syndicats.

A la même époque (1906), le Parti ouvrier commence à être de plus en plus débordé sur sa gauche et les tensions entre l'aile "travailleuse" et l'aile "socialiste" montent. Les principaux initiateurs du Parti de même que son programme officiel étaient de tendance travailleuse: lutte contre les monopoles, nationali-

sation de certaines entreprises publiques etc. L'aile socialiste grossissante, par ailleurs, préconisait la lutte contre le capital et l'appropriation sociale de tous les moyens de production. Cette aile, dirigée par Albert Saint-Martin, prenait de plus en plus de place dans le parti et trouvait beaucoup de sympathie auprès des travailleurs immigrants arrivés en masse au Québec depuis le début du siècle.

"Travailleurs de toutes les nations..."

La manifestation du premier mai 1906, organisée par Albert Saint-Martin pour souligner la solidarité internationale des travailleurs, fut la goutte qui fit déborder le vase. A cette occasion, 500 à 600 travailleurs défilèrent dans les rues de Montréal et s'immobilisèrent au Champ de mars pour entendre des orateurs de circonstance. Avec des symboles comme le drapeau rouge, des slogans comme "travailleurs du monde unissons-nous" et des discours qui alimentaient la solidarité internationale, cette manifestation n'était pas pour laisser indifférents les bourgeois, le clergé et la police.

Cette manifestation à caractère socialiste devait avoir des retombées à l'intérieur même du Parti ouvrier dans la mesure où les mass média, opposés aux travailleurs, profitèrent de l'événement pour dénigrer le Parti ouvrier en tant que parti socialiste. Dans un tel contexte, l'aile dominante du parti, d'orientation travailleuse, fut amenée à protester de son non-socialisme et à expulser Saint-Martin.

A partir de ce moment, Saint-Martin fonde un autre parti des travailleurs, le Parti socialiste qui coexiste à côté du Parti ouvrier jusqu'à la première guerre mondiale.

Vers la scène municipale

A la suite de l'expulsion de Saint-Martin et de l'apparition du Parti socialiste, le Parti ouvrier continua d'exister et garda plus facilement une ligne "travailleuse" en conformité avec son programme. Le Parti continua de présenter sporadiquement des candidats aux élections fédérales et provinciales. Mais à partir de 1908, tenant compte de son implantation plus forte dans la région de Montréal, il déplaça le gros de ses énergies vers la scène municipale montréalaise. C'est ainsi qu'il fit élire, lors de l'élection municipale de 1910, quatre échevins en plus de Joseph Ainey comme contrôleur des finances de la ville.

A partir de 1912, le Parti ouvrier fut en perte de vitesse à la suite de dissensions internes. L'effritement du parti fut consommé dans les années 1913-1915 lorsque, dans le contexte de la petite dépression économique, les militants ouvriers, aux prises avec la montée du coût de la vie, préférèrent investir dans leur syndicat plutôt que dans le parti.

Mais il est important de retenir que de 1900 à 1914, sur le terrain politique autant que syndical, les travailleurs québécois ont des organisations autonomes pour défendre et promouvoir leurs intérêts.



Le juge était assis, les travailleurs se tenaient debout

Deux milles ans sont passés et pourtant, moi, travailleur pas très catholique du 20e siècle, je ne pouvais m'empêcher de remarquer les similitudes entre un événement actuel et un autre qui s'est produit 20 siècles plus tôt.

Il y a deux milles ans, un homme était jugé pour avoir osé réclamer la justice sociale pour tous et l'égalité entre les hommes. Parce que lui et ses douze copains avaient osé contester la légitimité du pouvoir que détenaient les pharisiens, caste dominante dans la société juive du temps, ils furent jugés et traités comme des criminels.

Jeudi le 15 avril 76, ils étaient 13 travailleurs qui comparaissaient pour avoir outragé un serviteur des intérêts de la classe dominante. (Juge)

La justice du capital

Ce jour-là, il régnait au palais de la justice des riches, une atmosphère de folie furieuse. Cet endroit, habituellement si sûr, si majestueusement calme, croulait dans la confusion et l'agitation la plus totale. C'était comme une fourmilière, où tous criaient et couraient, s'interpelant au passage.

C'était la confusion générale: les petits travailleurs avaient osé défier la grosse matraque judiciaire. On voyait partout des hommes en robe, outragés, suivis de leur secrétaire en pantalon. D'autres avocats, portant pantalons, parvenaient mal à cacher ce qu'ils n'avaient déjà plus: des c... Tout ce beau monde fondait dans la confusion.

Au milieu de tout cela, les travailleurs de St-Charles, mal habillés comme le monde ordinaire, essayaient de comprendre ce qu'ils faisaient dans cet endroit où les voleurs côtoient les voleurs licenciés et où les bandits rencontrent les escrocs. Quel crime avaient-ils commis. Était-ce un crime que de défendre son gagne-pain, de réclamer des conditions de travail décentes ainsi qu'un salaire leur permettant de faire vivre leurs familles.

L'aliénation

C'est dur pour des travailleurs d'avoir à subir l'humili-

ation d'être jugés par des gens qui ignorent la misère, qui bon an mal an, ramassent \$100,000 ou \$150,000, qui passent les fêtes dans le sud et leurs vacances en Europe et qui se gavent au filet mignon du Kambo. Que savent ces juges de l'aliénation du travail à la petite journée. Que savent-ils de l'odeur de la "marde".

Il y avait enfin les deux conseillers juridiques de la C.S.N., dépassés, débordés et écrasés devant l'ampleur

des 5000 comparutions et accusations qui ont déferlées sur l'ensemble du mouvement ouvrier.

Puis, nous sommes tous montés au bureau d'un juge au nom étrange et dont l'accent laissait deviner l'origine anglaise.

Là, les avocats et le juge se sont parlés dans une langue que les travailleurs ne comprennent pas. Puis, le juge a dit: "L'injonction est pro-

longée de 10 jours". Tout cela s'est passé en moins de 5 minutes.

Et j'ai compris:

Que le gouvernement n'est qu'un exécutif au service de la classe dominante.

Que l'assemblée nationale est un appareil législatif qui sert à modifier les règles du jeu à l'avantage des possédants.

Que la police et les militaires sont les bandes armées qui permettent au pouvoir d'as-

surer la domination des riches sur les pauvres.

Que nous resterons une classe exploitée tant que nous

croieront à la légitimité de ces institutions.

Pendant ce temps, j'ai remarqué que le jugé était assis mais que les travailleurs se tenaient debout.

Gaston Rivest
travailleur à l'hôpital
St-Charles

La compagnie Noranda et l'état canadien Un coup de main à la junte chilienne

La compagnie Noranda Mines vient de signer une entente avec le gouvernement militaire chilien prévoyant un investissement de \$360 millions pour exploiter le gisement de cuivre d'Andacollo. Le Chili des mitraillettes est plus sûr pour les investissements que le Québec syndicalisé. C'est pourquoi Noranda ferme sa filiale de Valleyfield, les engrais du Saint-Laurent, et exploite de moins en moins ses mines de cuivre d'Abitibi.

Etant donné que cette attitude de Noranda provoque du chômage ici et qu'une partie importante de ces \$360 millions provient de nos poches (subventions à l'entreprise), on serait porté à croire que le gouvernement canadien apprécie peu ce transfert. Il n'en est pourtant rien. D'après une étude effectuée par le Comité Québec-Chili, "l'état canadien, par l'entremise de la Société pour l'expansion des exportations, facilitera cet investissement par l'octroi de crédits à l'exportation et paiera éventuellement une assurance à la Noranda". De toute façon le président de cette compagnie (qui investit dans 19 pays) est comme par hasard directeur de la Société pour l'expansion des exportations.

Politiquement, cette attitude du gouvernement canadien s'inscrit dans une suite logique. En effet, peu après l'arrivée au pouvoir des militaires au Chili, on se souvient

que le Canada vota aux côtés des Etats-Unis en faveur de prêts consentis au Chili par le truchement de la Banque mondiale et la Banque inter-américaine de développement. Au même moment la Noranda investissait \$600,000 au Chili.

Tout est en place

Début 1974, tout était donc en place en vue de la restauration du capital privé: les Banques mondiale et inter-américaine de développement avaient accordé tous les prêts voulus. La gardienne de ces prêts, la junte, se maintenait solidement au pouvoir par une répression probablement sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Mais à cause de ce fait, justement, la réprobation de l'opinion publique mondiale était telle que les investisseurs européens et canadiens ne bougèrent pas ou si peu. Seuls les Américains qui avaient grandement besoin d'un exécutoire à cause de leur défaite dans l'Asie du Sud-est acceptaient d'investir au Chili. Cela accrut la dépendance de ce pays envers les Etats-Unis et rendait chaque jour plus manifeste la complicité de la "Patrie de la liberté" dans l'abolition des droits de l'homme.

De toutes façons les investissements américains, seuls, ne suffisaient plus et des observateurs de la scène internationale commençaient à prévoir la chute du gouverne-

ment militaire pour la fin de l'année 1975.

Le dégel

Il fallait à tout prix provoquer un dégel. Il fallait qu'une grande société issue d'un pays jouissant d'une excellente réputation démocratique internationale reconnue, accepte d'investir au Chili. C'est ce rôle qu'a accepté de jouer la Noranda, aidé par l'état canadien. On croit savoir que la compagnie canadienne Falconbridge lui emboîtera bientôt le pas, suivie par la suite de sociétés européennes.

A cause du geste de la Noranda et du Canada, le pouvoir défaillant de la junte est maintenant en voie de consolidation. Et les spécialistes des affaires chiliennes sont d'avis que le général Pinochet et sa junte sont au pouvoir pour y rester encore longtemps... à moins que l'opinion publique internationale réagisse avec autant de vigueur qu'au lendemain de la chute de l'Unité populaire. Mais le geste de la Noranda et du Canada est moins spectaculaire qu'un coup d'état même s'il le consolide efficacement.

